

Prévention, Éducation, Répression - P.E.R : la volonté d'être efficaces !

pour limiter les attaques de troupeaux par des chiens

De façon à limiter puis éradiquer les attaques de chiens divagants sur les troupeaux destinés à la production de viande, l'AGPAM* mandatée par l'ODEADOM* a lancé avec l'accompagnement de la DAAF, un « Observatoire de la divagation des carnivores domestiques » dans le cadre du volet « Améliorer la compétitivité des filières ruminants ».

Les résultats de la première étude conduite depuis août 2012 indiquent clairement la nécessité d'une action globale avec l'engagement de tous les acteurs.

Le constat

La pratique de l'élevage du bétail et aussi de basse-cour fait partie du paysage martiniquais. Disséminés dans les zones les plus rurales de l'île, les élevages sont développés sur des espaces naturels encore préservés. Ils participent à leur entretien, leur maintien et à une facette du Développement Durable. Les producteurs de viande contribuent à limiter notre dépendance par rapport à l'extérieur pour notre alimentation. Porteuse d'un fort potentiel, la production de viande issue de la Martinique est pourtant menacée par les attaques de chiens.

Un impact économique, humain et social

En 2012, une trentaine d'attaques ont été recensées par le GDSM*. En effet, 407 animaux ont été tués. Environ 12 tonnes de viandes locales et plusieurs dizaines de milliers d'euros ont été perdus du fait de chiens appartenant à des maîtres peu vigilants.

Des chiens « fêtards »

Il s'agit le plus souvent, selon les descriptions faites par les éleveurs victimes, de chiens de propriétaires qui n'assurent pas leur garde de façon efficace. Ces chiens, par petits groupes comportant moins de dix individus, partent à la recherche d'animaux fréquemment accessibles sans beaucoup de difficulté en raison de la configuration de l'exploitation. Ces chiens portent le fer sur des troupeaux hors de portée de la surveillance de leur éleveur. Ils attaquent les brebis, les agneaux, les moutons, les chèvres, les mères pleines, les veaux et les génisses... Le patient travail de l'éleveur peut être détruit l'espace d'une nuit et il lui faudra souvent de long mois voire des années pour retrouver une activité identique. Au bout de quelques une de ces attaques, l'éleveur jette l'éponge.

Des modes d'habiter l'espace rural en forte évolution

Sous la pression constante de l'augmentation démographique et surtout du mitage de l'espace rural par l'extension de l'habitat individuel, les zones d'élevage voient se rapprocher les « rurbains ». L'habitat empiète donc de plus en plus sur les zones jadis rurales. Traditionnellement dévolu à la garde de la maison, le chien de famille reste en milieu rural ou urbain, encore beaucoup à l'extérieur de la maison. Et surtout, il échappe au contrôle actif de son propriétaire et aux obligations réglementaires. Qu'un chien sorte sans son maître reste souvent la coutume.

P.E.R : Prévenir, Eduquer, Réprimer

Prévenir

● Du côté des éleveurs

- ⊕ En tout premier lieu, il convient de **généraliser la démarche de recensement** effectuée par le G.D.S.M. au travers de la création d'un outil de déclaration, d'enregistrement, d'illustration et de suivi des attaques par les éleveurs eux-mêmes.
- ⊕ La recherche de **moyens permettant de protéger les structures d'élevage** est une réflexion à engager rapidement.

Des solutions « techniques » par le **renforcement de l'entourage** des parcs, **l'électrification des clôtures** de périphérie moyenne, le regroupement nocturne des animaux et l'isolement des petits ruminants sont à étudier en s'appuyant sur des expertises externes comme l'INRA.

Les exploitations porcines ne doivent pas être oubliées d'autant qu'elles font l'objet des attaques croissantes de chats en quête de nourriture à la naissance des porcelets.

D'autres pistes s'appuyant sur des procédés existants comme le parcase avec une forme de stabulation entourée par des **barrières hautes type « Police »**, sont à réfléchir en ayant pour objectif de limiter le périmètre et les « facilités » d'entrées non contrôlées.

Il en est de même concernant les appareils d'électrification à faible intensité mais aussi d'une autre possibilité comme **l'émission régulière d'ultrasons** dans une gamme de fréquences audibles mais désagréables pour les chiens.

Enfin, le chien de troupeau, en particulier le Berger d'Anatolie n'apparaît pas être la piste à privilégier tant la mise en œuvre de sa présence reste conditionnée par son origine, son éducation, son propriétaire, ses conditions de vie et l'enrichissement de son milieu.

• Du côté des propriétaires des chiens

Le **caractère obligatoire de l'identification** doit être fortement rappelé et les conditions sa généralisation largement favorisées.

La **promotion de la stérilisation des chiennes et aussi des chattes** doit être faite ainsi que la facilitation de leur réalisation pour les publics les plus défavorisés.

Des **rappels constants, supportés par une diversité de vecteurs de communication**, sont nécessaires sur le maintien du chien à son domicile, le port de la laisse, l'utilisation d'un trolley dans le jardin et l'éducation de l'animal aux règles sociales de base.

Il apparaît judicieux de sensibiliser l'opinion publique, les décideurs locaux, les professionnels de l'animal et les maîtres sur la reproduction de chiens de grandes tailles, les molossoïdes.

L'administration compétente pourrait mettre en action une phase de **contrôle des élevages** de chiots et des vendeurs.

Enfin, il est essentiel de souligner les résultats obtenus par l'AGPAM et la SPA M grâce au travail accompli depuis 15 ans : **la capture par télé anesthésie adaptée à la configuration du département** et au contexte du terrain martiniquais des chiens errants ou divagants, leur accueil et leur hébergement, la recherche de leurs maîtres éventuels et la perspective possible d'une adoption.

Informer

◆ Les éleveurs

Un cycle de formations en accueil de groupes visant à dispenser les connaissances relatives à l'amélioration des structures d'élevage et à leur protection peut être engagé par le G.D.S.M. A cette occasion, l'opportunité serait saisie pour travailler sur les bonnes pratiques d'élevage et les objectifs de bien-être animal.

De même, des visites sur site par le G.D.S.M. pour :

- ⊕ conseils
- ⊕ et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour de bonnes pratiques d'élevage en fonction de l'exploitation considérée, représenterait un atout supplémentaire.

◆ Les maîtres de chiens

Il est absolument primordial **d'amplifier la stratégie communication globale** (médias, annonce cinéma, événements, présence terrain, etc.) initiée et développée par l'A.G.P.A.M. et la S.P.A. M depuis plusieurs années. Les résultats obtenus aujourd'hui sur le volet des chiens errants ne sauraient souffrir aucune remise en cause.

Pour être « en prise directe » avec les propriétaires de chiens et leur environnement proche (foyer, cellule familiale élargie, voisins et quartier) ; un **projet innovant pourrait viser une communication d'accompagnement au plus près de la population, « ZANIMO'BUS ».**

Ainsi, le projet Zanimobus mis en œuvre par l'AGPAM d'un véhicule adapté, convivial, ludique, pratique et informatif respecterait un calendrier de déplacement en coordination avec les collectivités locales.

Zanimo'Bus et les collaborateurs de l'AGPAM se verront assigner les missions suivantes :

- ✦ Informations d'ordre général sur la possession d'un chien et la responsabilité du propriétaire.
- ✦ Offre de stérilisation et d'identification à tarifs réduits avec le concours et le soutien de la profession vétérinaire.
- ✦ Accueil des animaux « abandonnés » de petites tailles, confiés au refuge.
- ✦ Création de lien au plan social et éducatif avec des personnes en difficulté éventuellement identifiées par les services sociaux des municipalités.
- ✦ Présence d'une personne « ressource » de la collectivité, compétente pour répondre aux questions des propriétaires de chiens.
- ✦ Cette stratégie d'influence comporte l'impérieuse nécessité de pouvoir y associer tous les leviers potentiels : vétérinaires, spécialistes de l'animal de compagnie, distributeurs d'aliments pour chiens, GSM, services des collectivités locales, la Poste, les polices municipales, etc.
- ✦ Dans une perspective à moyen et long terme, le développement d'un programme pilote en milieu scolaire est une facette à engager rapidement.

Zanimo'Bus aurait un **intérêt supplémentaire si un éleveur s'associait** à sa présence avec ses animaux afin de **porter la parole des professionnels** de la filière auprès de la population.

« **La Ferme à la Maison** » support de découverte, d'animation, de pédagogie illustrerait le travail de l'élevage sous un angle personnel favorisant ainsi l'adhésion des maîtres de chiens aux « bons comportements ». Ils pourraient ainsi faire un lien entre leur responsabilité et le travail du professionnel de l'élevage.

Pour la mise en œuvre de ce dispositif, la **sensibilisation des polices municipales** aux dispositifs d'application et de respect du Code rural est utile.

Enfin, le rappel des textes et surtout de leur application au plan des enjeux économiques, sociaux et humains auprès des **Brigades territoriales de Gendarmerie** pourrait s'inclure dans la démarche. Il est en effet nécessaire que les **plaintes des éleveurs** soient systématiquement **entendues et enregistrées**.

Réprimer

Dans le cadre strict du Code rural, les autorités compétentes doivent prendre toutes dispositions visant à empêcher la divagation des chiens. Par ailleurs, les obligations d'identification sont formelles et de surcroît, certaines catégories de chiens doivent être stérilisées (Lois 1999 & 2008). Enfin, les textes font obligation du maintien en laisse sur la voie publique et du contrôle de l'animal par son maître.

Au premier rang, **le maire** doit appliquer les textes et autant que de besoin, faire intervenir la **police municipale**.

Il serait aussi opportun que Monsieur le Préfet par l'intermédiaire des **Brigades territoriales de Gendarmerie Nationale**, fasse opérer des « rappels informatifs » à la loi. L'écoute, la présence et l'intervention des forces de l'ordre rassurerait les éleveurs et permettrait des mises en garde plus « entendues » par les maîtres de chiens divagants. Cette facette constitue un autre levier pour lutter contre la réticence des maîtres à faire procéder à l'identification électronique de leur animal.

De son côté, Monsieur le **Procureur de la République** pourrait, en toute indépendance, retenir une plainte des éleveurs et sanctionner un propriétaire défaillant à la suite d'un dossier instruit par la Gendarmerie nationale. **L'effet « d'exemplarité »** serait un « support » de communication pertinent en direction des médias.

Par ailleurs, il n'est pas inutile de réfléchir à **des actions conjointes** et concertées des **organisations professionnelles de la filière auprès de la Justice**.

Enfin, l'AGPAM mais plus fortement la SPA M pourrait porter auprès de Monsieur le Procureur de la République, un dossier « exemplaire » relatif à un mauvais traitement sur un chien « auteur de faits d'attaque sur un troupeau » qui serait, par ailleurs, dans des conditions de dénuement avéré.

Financements

Le programme P.E.R requiert une mise en œuvre rapide, cohérente et durable sur chacun des points :

- Prévenir.
- Eduquer.
- Informer.

Les actions nécessitent des moyens matériels et humains.

L'AGPAM et la SPA M ne disposant pas de ressources budgétaires pérennes suffisantes, sont donc dans l'impossibilité d'engager des fonds pour le développement du programme P.E.R.

Compte tenu de leur expertise, il **convient de conseiller que ces deux associations constituent le centre névralgique du programme P.E.R.** C'est donc vers elles que devront converger les aides pour abonder à un fond spécifique.

AGPAM, Association de Gestion et de Protection des Animaux de la Martinique

SPAM, Société Protectrice des Animaux de la Martinique

ODEADOM, Office de Développement de l'Economie Agricole des DOM

GDSM, Groupement de Défense Sanitaire de la Martinique

Chien errant: qui a perdu toute relation avec un détenteur

Chien divagant: qui a une maison mais s'en éloigne plus ou moins.